

## Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 31 11  
Téléfax +41 44 631 39 10  
www.snb.ch  
snb@snb.ch

Zurich, le 27 janvier 2005

### Communiqué de presse

## Banque nationale suisse - Résultat de l'exercice 2004

**La baisse des cours de change a fortement influé sur le résultat de l'exercice 2004 de la Banque nationale suisse. En outre, le prix de l'or en francs suisses a fléchi sensiblement. Ces évolutions ont entraîné d'importantes pertes en capital sur les placements en monnaies étrangères et sur l'or. Après attribution à la provision pour réserves monétaires, l'exercice s'est soldé par une perte de 0,4 milliard de francs. La distribution de bénéfices à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2004 porte sur 2,9 milliards de francs. Le montant est entièrement tiré de bénéfices qui n'avaient pas été distribués les années précédentes. La réserve pour distributions futures diminue ainsi de 3,3 milliards de francs au total.**

Du fait des actifs considérables qu'elle détient en or et en monnaies étrangères, la Banque nationale est fortement exposée aux variations du prix de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change. Les fluctuations sur les marchés de ces actifs se répercutent directement sur le résultat de l'exercice.

Entre fin 2003 et fin 2004, le prix en francs du kilogramme d'or a fléchi d'environ 4%. Tous les cours de conversion des actifs en monnaies étrangères ont diminué dans le même laps de temps. La baisse du cours du dollar des Etats-Unis a été particulièrement forte puisqu'elle a atteint près de 9%. Les taux d'intérêt se sont en majorité repliés sur les marchés sur lesquels la Banque nationale effectue ses placements.

L'ajustement de valeur sur l'or a entraîné une perte d'un milliard de francs environ. De plus, des pertes de change de près de 2 milliards de francs ont été enregistrées sur les placements en monnaies étrangères. Grâce aux rentrées d'intérêts et à des gains en capital, les placements en monnaies étrangères ont néanmoins dégagé un résultat positif à hauteur de 1,2 milliard de francs. Compte tenu des autres produits et des autres charges, le résultat de l'exercice s'est établi à 0,5 milliard de francs.

Afin de constituer des réserves monétaires suffisantes, la Banque nationale conserve une part appropriée de ses bénéfices, sous forme de provisions, conformément à l'article 30 de la loi qui la régit. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque nationale, la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité et la provision pour risques d'exploitation ont été regroupées, au bilan, sous le seul poste "Provision pour réserves monétaires". En outre, la part de cette provision qui excède le montant visé a été transférée à une réserve pour distributions futures. Comme précédemment, la Banque nationale renforce sa provision pour réserves monétaires de telle sorte que celle-ci augmente au même rythme que le produit intérieur brut nominal. Après une attribution, conformément à ce principe, de 0,9 milliard de francs à la provision pour réserves monétaires, l'exercice se solde par une perte de 0,4 milliard de francs.

Sommairement, le compte de résultat pour 2004 se présente comme il suit:

	2004 en milliards de francs	2003 en milliards de francs
Résultat de l'or	-0,9	2,6
Résultat des placements en monnaies étrangères	1,2	1,5
Résultat des placements en francs	0,3	0,1
Charges d'exploitation	-0,2	-0,2
Variation de la provision pour la cession des actifs libres	0,1	-0,9
Résultat de l'exercice	0,5	3,1
Attribution à la provision pour réserves monétaires	-0,9	-0,8
Perte / bénéfice distribuable	-0,4	2,3

Cours de conversion de monnaies étrangères et prix de l'or

Euro: 1,54 (à fin 2003: 1,56)  
Dollar des Etats-Unis: 1,13 (1,24)  
Prix du kg d'or en francs: 15 939 (16 581)

Les distributions prévues dans les conventions régissant actuellement la distribution des bénéfices dépassent nettement le potentiel de la Banque nationale en la matière. Ainsi, les provisions excédentaires doivent être réduites graduellement. Une distribution de 2,5 milliards de francs est prévue en faveur de la Confédération et des cantons, au titre de l'exercice 2004, comme cela avait déjà été le cas au titre de l'exercice précédent. En outre, une distribution supplémentaire de 400 millions de francs (année précédente: 300 millions) est faite conformément à la convention du 13 juin 2003 concernant la distribution de revenus tirés des actifs libres ("or excédentaire"). Etant donné qu'un montant total de 2,9 milliards est distribué en dépit d'une perte de 0,4 milliard, la réserve pour distributions futures diminue de 3,3 milliards pour s'établir à 7 milliards de francs.

La provision pour la cession des actifs libres n'a varié que légèrement. Le prix de l'or ayant baissé, elle a diminué de 0,1 milliard, passant à 21,1 milliards de francs. Comme précédemment, elle correspond au produit des ventes d'or déjà effectuées, au résultat cumulé des opérations de couverture qui ont été conclues et au produit attendu des ventes encore à faire. La vente des 1300 tonnes d'or sera achevée au premier trimestre de 2005.

Comme chaque année, le compte de résultat détaillé sera publié au printemps dans le rapport de gestion. L'Assemblée générale se tiendra le 29 avril 2005.

Banque nationale suisse